



## Convocation aupres du déléguer du procureur

Par **Mb13**, le **07/01/2015** à **22:00**

Avant tout Bonjour a tous je viens aupres de vous car je ne sait pas quoi faire j'ai 20 ans jamais etait connu des services de police mais malheureusement

Il m'est arriver de faire une bêtise

La bêtise est celle ci j'ai acheter un ordinateur aupres d'une personne

Pour le prix de 270e j'ai vu que c'est une bonne affaire jusqu'au moment ou j'ai souhaiter le vendre sur le bon coin au prix de 800 euro mais le soucis c'est qu'il s'agisser apparemment d'un objet voler.

Les policiers sont partis chez moi pour verifier si il y avait des preves mais il n'y avez rien je leurs et expliquer l'histoire j'ai donner le surnom de la personne qui me la vendu vu. Ils m'ont libérer au bout de 24h mais il m'ont donner une convocation qui stipule que:

Pour avoir a marseille,

En tout cas sur le territoire national et depuis temps

N'emportant pas prescription sciemment receler un ordinateur portable

Asus qu'elle savait provenir d'un délit commis au préjudice de ----

Fait prevu par: art 321-1 du code penal

Faits imprimées par art 321-1 al 3, art 321-3 art 321-9 du code pénale

Il est dit a la fin que si je me présente pas le jour de la convocation

Donnera lui a des poursuite judiciaire le soucis et que moi je fai mes étude a l'étranger et que j'avait reserver le billet avant d'avoir reçu la convocation que dois-je faire et surtout qu'est ca que je risque

Vraiment si je me présente et si je me présente je suis tres angoisser :(

Merci d'avoir pris la peine de lire est merci d'avance pour la reponse franche